



# PRIM'IMMOBILIER

*Spécialiste Location et Gestion*

☎ 04.22.32.60.60 - Fax 04.93.46.14.86 - Email : prim.immobilier@gmail.com

**Les Patios de Mimont  
CANNES**

LE CANNET, le 05 Août 2016

Résidence Les Patios de Mimont à CANNES :

Concernant la gestion, le taux mensuel serait de 7% TTC pour au lieu des 8% habituels

Et 2.61% TTC pour la garantie des loyers impayés mensuel. (Celle-ci ne sera activée que dans le cadre d'une location sans cautionnaire.)

GARANTIES ACQUISES	MONTANT MAXIMUM PAR SINISTRE	FRANCHISE
Loyers et charges impayés (maximum 2.000 € par mois)	<b>Indemnisation sans limitation de durée et sans limitation de montant</b>	Néant lorsque le dépôt de garantie équivalent au maximum légal a été versé par le locataire (1)
<b>Détériorations immobilières</b> <b>Dommages matériels</b> <b>Pertes immatérielles</b>	Maximum de 8 000 €, dans la limite de : <b>4 fois le montant du loyer mensuel</b> <b>2 fois le montant du loyer mensuel</b>	
Départ Pré maturé du locataire <b>Préavis non respecté</b> <b>Décès du locataire</b>	<b>Jusqu'à la fin du congé légal</b> <b>3 mois à compter de la date du décès</b>	
<b>Frais de contentieux</b>	<b>Illimité</b>	
<b>Protection Juridique</b>	<b>4.000 € par litige</b>	<b>Néant</b>  Seuil d'intervention : 1 mois de loyer
<b>Plafond global des garanties : 80 000€ par sinistre</b>		

Nos honoraires pour la recherche de locataires sont d'un mois de loyer charges comprises, qui incluent :

- Les visites
- La publicité (passerelles internet, panneaux, vitrine)
- Le montage du dossier
- La rédaction du bail
- L'état des lieux.

**Tous les honoraires d'agence sont déductibles à 100% des revenus fonciers**

**En cas de départ du locataire avant la fin de la 1ere année du bail, les honoraires de relocation ne seraient que de 30%.**